

EDITO

CONTRACTUALISATION, SYNERGIES ET AUTONOMIE



La 6^e réforme de l'Etat, intervenue en 2014, a transféré de nombreuses compétences de l'État fédéral vers les Régions et la Région bruxelloise en particulier. Ces nouvelles compétences, qui sont progressivement mises en œuvre, augmentent les moyens d'action de notre Région. Dès 2025, Bruxelles devra d'autre part faire face seule à ses responsabilités financières. Le nouveau mécanisme de financement (via l'IPP) ne prévoira plus à cette date de transfert de solidarité pour la ou les Région(s) ayant un niveau de revenu moyen moins élevé que la moyenne nationale.

Il est dans ce contexte important que l'action conjuguée de la Région et des Communes rende Bruxelles attractive et réponde à des défis comme la mobilité et le stationnement, un équipement suffisant en infrastructures publiques essentielles à la qualité de vie (crèches, écoles,...), des logements à prix abordables, la lutte contre la pauvreté,...

Mener avec succès de telles politiques nécessite que les pouvoirs locaux disposent de moyens financiers suffisants. Dans ce sens, l'augmentation, décidée par le Gouvernement bruxellois, des montants consacrés à la Dotation Générale aux Communes va dans le bon sens, tout comme la création par le Gouvernement fédéral d'un mécanisme d'avances sur les versements des centimes additionnels à l'IPP que celui-ci perçoit pour compte des Communes. Des incertitudes toutefois pèsent sur les finances des pouvoirs locaux. C'est en particulier le cas du financement des pensions des agents des pouvoirs locaux dont la charge dans les budgets locaux augmentera l'année prochaine d'au moins 25%. Il y a également la volonté du Gouvernement bruxellois de contractualiser ses relations avec les Communes. Cette contractualisation peut être la meilleure ou la pire des choses. C'est pourquoi je crois important qu'une association comme Brulocalis soit consultée sur les principes qui vont présider à celle-ci. La contractualisation, lorsqu'elle crée et renforce les synergies et améliore l'efficacité des différents intervenants, est positive, comme c'est le cas aujourd'hui dans un domaine comme la propreté publique. Un travers est toutefois à éviter : il ne faut pas que cette contractualisation aboutisse à ce que les Communes ne puissent pas librement disposer de la plus grande partie des moyens financiers qu'elles reçoivent et décider souverainement des actions qu'elles entreprennent avec ces moyens. C'est un travers qui existe dans de nombreux pays européens, en violation de l'article 9 (point 7) de la Charte européenne de l'autonomie locale, qui spécifie que « Dans la mesure du possible, les subventions accordées aux collectivités locales ne doivent pas être destinées au financement de projets spécifiques. L'octroi de subventions ne doit pas porter atteinte à la liberté fondamentale de la politique des collectivités locales dans leur propre domaine de compétence. »

Un secteur où la collaboration entre Région et Communes peut être des plus fructueuse, est la simplification administrative. C'est pourquoi notre Association s'est pleinement engagée, au côté et en appui aux Communes, dans le projet régional EasyBrussels.

Les synergies, ce n'est pas seulement entre Région et Communes qu'elles doivent exister, mais aussi entre Communes elles-mêmes. C'est pourquoi notre Association suit ou soutient l'action de plusieurs groupes de travail intercommunaux.

La Région et les Communes sont deux niveaux de pouvoir qui ont chacun leur légitimité démocratique et dont les relations ne doivent pas se concevoir en terme de rivalité, mais de complémentarité, dans le respect du principe de subsidiarité et du champ des compétences de chacun et avec un objectif commun : celui d'agir pour que nos concitoyens se sentent bien à Bruxelles.

Marc COOLS,
Président de Brulocalis

